

Au troisième trimestre 2023, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 0,3 % sur un trimestre et de 4,5 % sur un an

Indice des prix d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) - troisième trimestre 2023

Informations Rapides · 30 novembre 2023 · n° 310



Légère augmentation sur un trimestre

Au troisième trimestre 2023, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) augmentent modérément sur un trimestre (+0,3 %, après +0,2 % au deuxième trimestre 2023 et +2,3 % au premier), que ce soit dans le secteur résidentiel comme dans le secteur non-résidentiel (+0,3 % dans chacun des deux secteurs).

Les prix restent en nette hausse pour les travaux de plâtrerie (+0,9 % après +0,7 %), les travaux de revêtement des sols et des murs (+0,7 % après +0,8 %) et les « autres travaux d'installation » (+0,6 % après +0,7 %). Ils rebondissent pour les travaux de menuiserie (+0,6 % après -0,4 %).

Les prix augmentent un peu plus modérément pour les travaux de couverture (+0,5 % après +0,4 %), ceux de plomberie, installation de chauffage et de conditionnement d'air (+0,5 % après +0,3 %) et de peinture et vitrerie (+0,5 % après une stabilité).

Les prix des travaux d'installation électrique restent quasi stables (+0,1 % après +0,0 %) et ceux des « autres travaux de construction spécialisés » se replient légèrement (-0,2 % après +0,2 %).

Ralentissement des prix sur un an

Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments ralentissent de nouveau (+4,5 % au troisième trimestre 2023, après +6,3 % au trimestre précédent). La hausse des prix sur un an est un peu plus marquée dans le secteur résidentiel (+4,6 %) que dans le secteur non-résidentiel (+4,4 %).

En rythme annuel, les prix ralentissent pour toutes les catégories de travaux. Ce ralentissement est très marqué pour les « autres travaux de construction spécialisés » (+3,2 % après +6,4 %), pour les travaux de menuiserie (+5,1 % après +7,9 %), ainsi que pour les travaux de revêtement des sols et des murs (+4,9 % après +6,9 %).

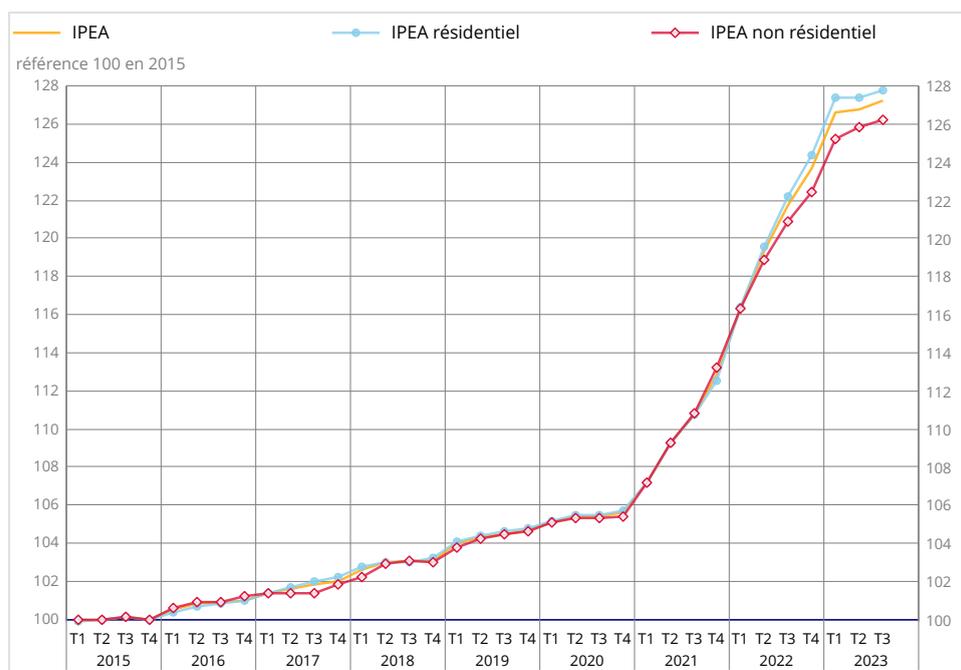
Il est un peu plus modéré pour les « autres travaux d'installation » (+4,2 % après +5,6 %), les travaux de peinture et de vitrerie (+5,0 % après +6,5 %), les travaux de couverture (+5,7 % après +7,2 %), et les travaux de plomberie, d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+5,2 % après +6,1 %).

Enfin, le ralentissement des prix sur un an est très modéré pour les travaux d'installation électrique (+3,7 % après +4,0 %), ainsi que ceux de plâtrerie (+5,9 % après +6,1 %).

Révisions

L'évolution trimestrielle de l'IPEA du deuxième trimestre 2023 est révisée à la hausse de 0,2 point par rapport à la précédente publication, à +0,2 %.

Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments



Source : Insee.

Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments

En %, référence 100 en 2015

	Poids (en %)	2023T3	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration (IPEA)	100,0	127,2	0,3	4,5
Bâtiments résidentiels	62,4	127,8	0,3	4,6
Bâtiments non résidentiels	37,6	126,2	0,3	4,4
Tous bâtiments par type de travaux				
4321 - Installation électrique	18,3	119,1	0,1	3,7
4322 - Plomberie, installation de chauffage et de conditionnement d'air	20,1	129,8	0,5	5,2
4329 - Autres travaux d'installation	5,8	111,7	0,6	4,2
4331 - Plâtrerie	3,3	135,6	0,9	5,9
4332 - Menuiserie	18,2	140,1	0,6	5,1
4333 - Revêtement des sols et des murs	4,2	120,6	0,7	4,9
4334 - Peinture et vitrerie	7,4	118,6	0,5	5,0
4391 - Couverture	5,9	139,2	0,5	5,7
4399 - Autres travaux de construction spécialisés	16,7	123,8	-0,2	3,2

(1) indice du dernier trimestre rapporté à celui du trimestre précédent (en %)

(2) indice du dernier trimestre rapporté à celui du même trimestre de l'année précédente (en %)

Source : Insee

Pour en savoir plus

Définition

L'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) est un indice trimestriel qui mesure l'évolution des prix hors TVA pratiqués par les entreprises de la construction (y compris les entreprises artisanales) pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments résidentiels et non résidentiels réalisés au cours du trimestre sous revue.

Les indices IPEA sont bruts, c'est-à-dire non corrigés des variations saisonnières.

Prochaine publication : 29 février 2024 à 12h00.